Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro SAPAT, veuillez visiter :
bacprosapat.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC PRO SAPAT • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Choix techniques

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-SAPA-E5** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Caractériser la situation de service** (3 questions) — **Page 3**
2. **Analyser les besoins et les conditions d'accès** (3 questions) — **Page 5**
3. **Repérer les ressources et comparer des possibilités d'intervention** (3 questions) — **Page 7**
4. **Formuler une proposition d'intervention argumentée** (2 questions) — **Page 9**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprosapat.fr/assets/annales/bac-pro-sapat/Conduite de projets et services au territoire/2026/Bac Pro SAPAT - Conduite de projets et services au territoire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Caractériser la situation de service

Dans les communes rurales des Trois Vallons, des personnes âgées vivant loin de Valmont-sur-Rive participent peu aux activités collectives. À partir des données territoriales et des réponses à la consultation, il faut caractériser la situation et préciser la visée sociale d'une séance itinérante.

Question 1.1. Relevez deux caractéristiques territoriales ou démographiques justifiant une attention particulière aux services destinés aux personnes âgées dans le secteur étudié, et justifiez chacune par une donnée du DT 1.

Caractéristique	Donnée du DT 1
Population âgée importante	1 790 habitants de 65 ans et plus sur le territoire
Éloignement de certaines communes	Les Prés sont à 17 km et Saint-Loup à 23 km de Valmont-sur-Rive

La présence d'une population âgée nombreuse, répartie dans plusieurs communes rurales, justifie une attention aux services qui lui sont destinés. L'éloignement des communes périphériques peut aussi rendre l'accès aux activités centralisées à Valmont-sur-Rive plus difficile, notamment pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le territoire compte 1 790 habitants de 65 ans et plus; Les Prés et Saint-Loup sont respectivement à 17 km et 23 km de Valmont-sur-Rive.

Question 1.2. À partir du DT 2, identifiez les deux difficultés les plus souvent citées. Pour chacune, indiquez l'effectif correspondant et expliquez en une phrase son lien possible avec la faible participation aux activités collectives.

Les deux difficultés les plus souvent citées sont celles liées aux déplacements et aux relations sociales.

- **Difficulté à se déplacer : 35 répondants.** Sans solution adaptée, certaines personnes peuvent renoncer à rejoindre les activités collectives.
- **Isolement ou manque d'occasions de rencontre : 28 répondants.** Le manque de contacts sociaux peut renforcer l'isolement et limiter la participation à des activités collectives.

La consultation porte sur 60 habitants âgés de 65 ans et plus; plusieurs réponses étaient possibles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Difficulté à se déplacer : 35 répondants. Isolement ou manque d'occasions de rencontre : 28 répondants.

Question 1.3. Formulez la principale visée socialisante de la séance itinérante envisagée et distinguez-la d’un simple transport des personnes.

La séance itinérante vise principalement à créer des occasions régulières de rencontre et de convivialité pour les personnes âgées des communes éloignées, afin de renforcer les liens sociaux et de réduire l’isolement. Les participants se retrouvent autour d’activités collectives choisies selon leurs souhaits.

Le transport facilite leur accès, mais ne constitue pas la finalité du projet : la visée socialisante repose sur les échanges et la participation à la séance.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créer des occasions de rencontre et de convivialité pour renforcer les liens sociaux et réduire l’isolement, au-delà du simple transport.

2. Analyser les besoins et les conditions d’accès

Le projet prévoit une séance mensuelle de trois heures dans une commune différente de Valmont-sur-Rive, avec un véhicule intercommunal de huit places et un trajet aller-retour de 24 km. Les données démographiques, les difficultés exprimées et la capacité de transport permettent d’analyser les besoins et les conditions d’accès.

Question 2.1. Calculez la proportion d’habitants de 65 ans et plus dans l’ensemble des quatre communes. Présentez le calcul à partir des données du DT 1, puis donnez le résultat en pourcentage arrondi à l’unité.

On rapporte les 1 790 habitants âgés de 65 ans et plus à la population totale de 7 680 habitants des quatre communes : $\frac{1\,790}{7\,680} \times 100 \approx 23{,}3$. Après arrondi à l’unité, les personnes de 65 ans et plus représentent 23 % de la population. Les deux effectifs sont ceux de l’ensemble du territoire indiqués dans le DT 1.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 23 % des habitants ont 65 ans et plus.

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 1 en indiquant, pour chaque commune, le nombre de places passagers restant après une première prise en charge complète de huit personnes inscrites au service de portage de repas. Une valeur négative indique que toutes ces personnes ne peuvent pas être transportées en un seul déplacement.

Le solde demandé se calcule en comparant la capacité de huit places au nombre de personnes inscrites. Un résultat négatif indique le nombre de personnes qui dépasse la capacité d’un seul déplacement. Les effectifs d’inscrits proviennent du DT 1.

Commune	Calcul	Solde de places
Valmont-sur-Rive	8 - 34	-26
Bois-Joli	8 - 19	-11
Les Prés	8 - 16	-8
Saint-Loup	8 - 12	-4

Dans chaque commune, les inscrits sont plus nombreux que les huit places disponibles.

DR 1 complété

Commune	Personnes inscrites au portage de repas	Places restant après une première prise en charge de huit personnes
Valmont-sur-Rive	34	-26
Bois-Joli	19	-11
Les Prés	16	-8
Saint-Loup	12	-4

✓ RÉPONSE À RETENIR

Valmont-sur-Rive : -26 ; Bois-Joli : -11 ; Les Prés : -8 ; Saint-Loup : -4.

Question 2.3. À partir des DT 1 et DT 2, indiquez deux points de vigilance à prendre en compte pour rendre la séance accessible aux personnes des communes éloignées. Justifiez chaque point par une donnée du sujet.

Deux points de vigilance sont à prévoir pour que les habitants des communes éloignées puissent participer :

- **Organiser les déplacements :** 35 répondants signalent des difficultés à se déplacer. Le véhicule n'offre que huit places, ce qui impose de gérer les inscriptions et d'adapter les prises en charge à la demande.
- **Rapprocher les activités :** Bois-Joli, Les Prés et Saint-Loup se trouvent respectivement à 11, 17 et 23 km de Valmont-sur-Rive. Tenir les séances dans ces communes limite les trajets des participants.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Prévoir un transport adapté à la demande et organiser les séances dans les communes éloignées.

3. Repérer les ressources et comparer des possibilités d'intervention

Le centre social dispose d'un véhicule, de salles gratuites, d'un animateur, de partenaires locaux et d'habitants volontaires pour organiser 30 séances. Il faut calculer les coûts de déplacement, d'animation et de matériel, puis les comparer au budget maximal du projet.

Question 3.1. Relevez trois ressources mobilisables pour le projet et précisez la contribution que chacune peut apporter, en vous appuyant sur le DT 3.

Trois ressources directement mobilisables sont le véhicule intercommunal, disponible un mercredi par mois et doté de huit places passagers; les salles gratuites du centre social, réservables dans les trois communes éloignées; et la médiathèque, qui prête des jeux et des livres. Elles facilitent respectivement l'accès aux séances, leur accueil au plus près des habitants et la mise en place d'activités sans achat supplémentaire. L'association des retraités et les cinq habitants volontaires constituent aussi des relais possibles.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Véhicule intercommunal pour le transport; salle gratuite pour l'accueil; médiathèque pour le prêt de jeux et de livres.

Question 3.2. Calculez le coût de déplacement et le coût d'animation d'une séance, puis le coût total des 30 séances en ajoutant l'achat initial du matériel. Utilisez les données du DT 3 et les relations de calcul indiquées.

Le trajet aller-retour coûte 24 × 0,42 = 10,08 € par séance. L'intervention de trois heures coûte 3 × 18 = 54 €. Le coût courant est donc de 10,08 + 54 = 64,08 € par séance. Pour les 30 séances, on applique la formule du DT 3 et on ajoute une seule fois l'achat initial du matériel : 30 × (24 × 0,42 + 3 × 18) + 360 = 2 282,40 €. Le matériel couvre tout le cycle, il n'est donc pas multiplié par 30.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Déplacement : 10,08 €; animation : 54 € par séance; coût total des 30 séances, matériel compris : 2 282,40 €.

Question 3.3. Comparez le coût total calculé au budget maximal. Indiquez si le projet respecte ce budget et précisez le montant restant ou le dépassement. En cas de dépassement, proposez un ajustement réaliste.

Le coût total du cycle reste sous le plafond de 2 300 € : le projet est financé avec une marge limitée. Aucun ajustement n'est nécessaire selon les prévisions; il convient toutefois de préserver cette marge en maîtrisant les dépenses annexes.

- Réserver les salles gratuites pour éviter des frais de location.
- Utiliser le prêt de jeux et de livres de la médiathèque plutôt que d'effectuer de nouveaux achats.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût total : 2 282,40 €; plafond : 2 300 €; budget respecté, avec 17,60 € de marge. Aucun ajustement nécessaire selon les prévisions.

4. Formuler une proposition d’intervention argumentée

Pour la première année, le centre social attend une proposition opérationnelle favorisant les rencontres et tenant compte des souhaits des habitants, des partenaires disponibles et du budget. Les participants doivent aussi pouvoir contribuer au choix ou à la réalisation des activités.

Question 4.1. Complétez le DR 2 par une proposition de séance itinérante précisant le public visé, un objectif lié au lien social, une activité répondant aux souhaits exprimés, deux ressources ou partenaires à mobiliser et une modalité permettant aux participants de contribuer au choix ou à la réalisation de l’activité.

Pour la première année, proposer une séance mensuelle de trois heures dans une commune éloignée, dans une salle gratuite réservée. L’activité associe création et convivialité, deux souhaits exprimés lors de la consultation.

Rubrique	Proposition
Public visé	Personnes âgées des communes éloignées, notamment celles qui participent peu aux activités.
Objectif	Favoriser les rencontres et rompre l’isolement.
Activité	Atelier créatif suivi d’un temps convivial : 24 répondants souhaitent une activité créative et 31 un temps convivial.
Partenaires	Médiathèque : prêt de jeux ou de livres. Association des retraités : mobilisation des habitants.
Participation	Les participants proposent et choisissent les thèmes, puis réalisent l’activité ensemble.

Le transport organisé par le centre social facilite l’accès depuis les communes éloignées. Les habitants volontaires peuvent aussi contribuer à la préparation des thèmes et à l’accueil, sous la coordination de l’animateur.

DR 2 complété : proposition de séance itinérante

Fiche de proposition pour une séance itinérante

Rubrique	Proposition du candidat
Public visé	Personnes âgées des communes éloignées
Objectif lié au lien social	Créer des liens et des rencontres
Activité proposée et lien avec les souhaits exprimés	Atelier créatif et convivial
Deux ressources ou partenaires mobilisés et leur contribution	Médiathèque : prêt Association : mobilisation
Modalité de participation des habitants au choix ou à la réalisation de l’activité	Vote des thèmes, réalisation collective

Une proposition argumentée est attendue dans chaque rubrique

✓ RÉPONSE À RETENIR

Séance créative et conviviale pour les personnes âgées des communes éloignées, avec choix collectif des thèmes, prêt de jeux ou livres par la médiathèque et mobilisation par l’association des retraités.

Question 4.2. Indiquez deux conditions concrètes de mise en œuvre permettant de limiter les obstacles à la participation. Pour chacune, reliez la condition proposée à un besoin ou à une contrainte repérée dans les documents.

Deux conditions concrètes limitent les obstacles repérés :

- Organiser le transport depuis les communes éloignées, avec inscription préalable et répartition des places si nécessaire. La difficulté à se déplacer est citée par 35 répondants ; Saint-Loup se trouve à 23 km et le véhicule compte huit places passagers.
- Informer par la mairie et permettre une inscription par téléphone. Cela évite de dépendre des outils numériques, dont 19 répondants déclarent avoir des difficultés à se servir.

Réserver une salle gratuite dans la commune d'accueil facilite également l'accès à la séance.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Organiser le transport et répartir les places disponibles ; relayer l'information par la mairie et proposer une inscription par téléphone.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E5 de choix techniques du Bac professionnel SAPAT, session 2026, porte le code 26-BCP-SAPA-E5. En deux heures et avec un coefficient 2, le candidat étudie un projet de séance itinérante pour des personnes âgées en milieu rural. Il analyse le territoire et les besoins, repère les ressources, calcule les coûts et propose une intervention favorisant le lien social.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Proportion de personnes âgées : effectif des 65 ans et plus ÷ population totale × 100.
- Places restantes après une prise en charge : capacité du véhicule moins le nombre de personnes transportées.
- Coût de déplacement par séance : distance parcourue × coût par kilomètre.
- Coût du cycle : nombre de séances × (coût de déplacement par séance + coût d'animation par séance) + achat initial.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez les constats territoriaux par des données précises du DT 1.
- Distinguez les difficultés des souhaits dans le DT 2 et tenez compte des réponses multiples.
- Présentez les calculs avec les unités appropriées et les étapes du coût total.
- Reliez chaque proposition à un besoin, une contrainte ou une ressource documentée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la proportion de personnes âgées dans les quatre communes ?

Divisez le nombre total d'habitants de 65 ans et plus par la population totale des quatre communes, puis multipliez par 100. Arrondissez le résultat à l'unité, comme demandé dans la question.

Q : Comment interpréter un nombre négatif de places restantes dans le DR 1 ?

Soustrayez la capacité de huit places du nombre de personnes inscrites pour chaque commune. Un résultat négatif signifie que l'effectif dépasse la capacité du véhicule pour un seul déplacement.

Q : Comment vérifier si le coût du cycle respecte le budget ?

Calculez les coûts de déplacement et d'animation par séance, multipliez leur somme par 30, puis ajoutez le matériel. Le total prévisionnel est de 2 282,40 euros, soit 17,60 euros de moins que le budget de 2 300 euros.

Q : Qu'est-ce qui rend une proposition de séance pertinente pour le jury ?

Elle doit favoriser les rencontres, répondre aux souhaits exprimés, mobiliser des ressources adaptées et permettre la contribution des participants. Les conditions d'accès proposées doivent aussi répondre aux obstacles repérés dans les documents.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprosapat.fr/assets/annales/bac-pro-sapat/Conduite de projets et services au territoire/2026/Bac Pro SAPAT - Conduite de projets et services au territoire - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro SAPAT : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.